

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JANVIER 2015**

Délibération
n° 2015.01. 13.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha : validation de
l'avant projet définitif
relatif à la
signalétique et
lancement de l'appel
d'offres ouvert pour
sa réalisation**

LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PIERRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.01. 13.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA : VALIDATION DE L'AVANT PROJET
DEFINITIF RELATIF A LA SIGNALÉTIQUE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES
OUVERT POUR SA REALISATION**

Par délibération n°33B du 3 avril 2009, le bureau communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une médiathèque d'agglomération.

Par délibération n°1B du 26 janvier 2010 du bureau communautaire, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement dont le mandataire est la société LOCI ANIMA ARCHITECTURES sise 92 rue de Rochechouart à Paris (75009).

Ce marché comprend, en tranche conditionnelle, une mission « signalétique – graphisme ».

En 2012, les premiers travaux de signalétique ont été présentés à la maîtrise d'ouvrage, puis interrompus dans l'attente de l'attribution du nom et de la charte graphique de l'équipement.

Le 10 avril 2013, le marché relatif à la création d'une identité visuelle et d'un univers graphique pour l'Alpha (marché n°2012/244) a été notifié au groupement ayant pour mandataire la société INGENIERIE GRAPHISME SERVICES -CHARENTE PHOTOGRAVURE (IGS-CP) sise ZI n°3, 51 avenue Maryse Bastié à L'Isle d'Espagnac (16340).

Le comité technique de suivi de l'Alpha du 1^{er} décembre 2014 a pris connaissance de l'Avant Projet Définitif de la signalétique soumis aujourd'hui à votre approbation. (le document est disponible sur le CAC)

Il convient maintenant de lancer la consultation pour la fourniture et la pose de la signalétique pour la médiathèque d'agglomération.

Il s'agit d'un marché unique non alloti. Le marché est simple sur la base d'un prix global et forfaitaire. Il prend effet à compter de sa date de notification pour une durée maximale de 12 mois.

Ce projet représente un montant estimatif de 100 000 € HT, inclus dans l'AP/CP médiathèque.

La procédure à mettre en œuvre est l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 26-I 1°, 33, 40-III 2°, 56, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 7 janvier 2015

Je vous propose :

D'APPROUVER l'Avant Projet Définitif relatif à la signalétique pour la médiathèque d'agglomération, dont le support est joint en annexe.

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus pour la fourniture et pose de la signalétique pour la médiathèque d'agglomération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 - rubrique 321 - opération 9804
– AP n°2

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 janvier 2015	<u>Affiché le :</u> 28 janvier 2015